

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE ROSEMÈRE**

Procès-verbal de **la séance extraordinaire du Conseil** suivant la séance extraordinaire de 19 h 30 portant sur le budget, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 100 rue Charbonneau, le lundi, 20 décembre 2021.

SONT PRÉSENTS DANS LA SALLE :

Le maire	Eric Westram
La conseillère	Melissa Monk

SONT EN VISIOCONFÉRENCE :

Les conseillers	Carla Brown Stéphanie Nantel René Villeneuve Philip Panet-Raymond
-----------------	----------------------------------------------------------------------------

EST ABSENTE :	La conseillère	Marie-Elaine Pitre
---------------	----------------	--------------------

ÉGALEMENT PRÉSENTS: (dans la salle)	L'assistante-greffière	Francine Bélanger
	Le directeur général	Guy Benedetti
	La trésorière	Justine Asselin

**À 20 h 03, Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance extraordinaire du Conseil.**

**1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2021-12-426**

**1.1 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2021 (suivant la séance extraordinaire de 19h30)**

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par la conseillère Stéphanie Nantel, il est

RÉSOLU que l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil pour la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2 AUTRE RÉGLEMENTATION**

**2021-12-427**

**2.1 776-14 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 776 ET SES AMENDEMENTS, CONCERNANT LES TARIFS APPLICABLES À CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ – ADOPTION DU RÈGLEMENT**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2021 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère Melissa Monk, appuyée par le conseiller Philip Panet-Raymond, il est

RÉSOLU que le « Règlement 776-14 modifiant le Règlement 776 et ses amendements concernant les tarifs applicables à certains biens, services et activités de la municipalité » soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**2021-12-428**

**2.2** 948 – PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET DE LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2022 – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

La conseillère Melissa Monk donne avis de motion, qu'il sera adopté à une séance subséquente, le Règlement 948 concernant l'imposition des taux de taxation et de la tarification de différents services municipaux pour l'année 2022 et dépose le projet de règlement.

**3** PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

**4** CLÔTURE

**2021-12-429**

Sur proposition du maire Eric Westram, appuyée par la conseillère Carla Brown, la séance est levée à 20 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Westram  
Maire

Francine Bélanger  
Assistante-greffière